



Communiqué de presse

Accord UE-Mercosur

Les filières agricoles dénoncent tout renoncement de la position française et l'inefficacité des garanties envisagées

Paris, le 20 juin 2025 – Alors que la France s'est toujours opposée à l'accord de libre-échange entre l'Union européenne et les pays du Mercosur, les récentes déclarations du président de la République marquent un renoncement explicite à la ligne défendue depuis le discours de Rungis en 2017. Le gouvernement évoque désormais l'ajout d'un protocole additionnel, sous forme de clauses de sauvegarde, comme condition à sa ratification. Cette proposition d'intégrer une clause de sauvegarde dans un protocole non contraignant relève d'une illusion de protection. Une telle orientation reviendrait à abandonner les lignes rouges agricoles, sanitaires et environnementales que la France avait jusqu'ici défendues - au moment même où persistent de graves distorsions de concurrence et alors que les indicateurs de déforestation en Amazonie repartent à la hausse. Pour les interprofessions agricoles françaises, INTERBEV (élevage et viande), ANVOL (volaille de chair), AIBS (betterave et sucre) et INTERCÉRÉALES (céréales), cette évolution n'est pas acceptable. Les filières attendent du gouvernement qu'il conserve un niveau élevé d'ambition dans la défense de l'agriculture française, qu'il ne cède à aucun compromis, qu'il fasse usage de son droit de veto et ne ménage aucun effort auprès des autres Etats membres pour empêcher au Conseil toute ratification de l'accord commercial.

L'accord, tel que finalisé à Montevideo, intègre déjà une clause de sauvegarde agricole. Mais cette clause demeure inopérante : faute de garanties effectives, elle ne protège en rien les filières agricoles européennes face aux déséquilibres structurels engendrés par l'accord. Lentes à déclencher, juridiquement complexes et limitées dans le temps, les clauses de sauvegarde n'ont pas vocation à prévenir les déséquilibres : elles constatent le préjudice une fois qu'il est trop tard.

Dans ce contexte, envisager aujourd'hui l'ajout d'un protocole additionnel non contraignant ne saurait constituer une réponse crédible. La Commission européenne se refusant à rouvrir les négociations du texte principal de l'accord conclu avec les pays du Mercosur, il sera juridiquement impossible d'y intégrer des dispositions contraignantes supplémentaires. L'ajout d'un protocole additionnel ou d'une déclaration politique, non négocié avec le Mercosur, n'aurait aucun effet juridique : il n'engagerait que l'Union européenne dans sa propre lecture du texte, sans imposer la moindre obligation à ses partenaires commerciaux.

Les filières rappellent que cet accord, dans sa forme actuelle, est incompatible avec les engagements de la France et l'UE en matière de souveraineté alimentaire, de réciprocité commerciale et de transition agricole. Alors que plusieurs États membres expriment des réserves, voire leur opposition ouverte à cet accord, la France doit maintenir une position claire et ferme : faire refuser la ratification du texte par tous les moyens, afin de protéger l'avenir de l'agriculture européenne et de garantir sa sécurité alimentaire.



À PROPOS D'INTERBEV :

INTERBEV, l'Association Nationale Interprofessionnelle du Bétail et des Viandes, représente depuis 1979 les acteurs de la filière française de l'élevage et des viandes, qui compte plus de 500 000 emplois répartis entre les élevages, la mise en marché, l'abattage-transformation, la distribution et la restauration collective. L'interprofession couvre l'ensemble du territoire via ses 12 comités régionaux et rassemble 22 organisations nationales des filières bovine, ovine, équine et caprine, engagées à proposer des produits durables et identifiés tout au long de la chaîne. Au service d'une alimentation raisonnée et de qualité, les professionnels de la filière sont mobilisés depuis 2017 dans une démarche RSE labellisée, le « Pacte Sociétal », portée par la communication collective « Aimez la viande, mangez-en mieux. » signée « Naturellement Flexitariens ».

Contacts presse INTERBEV :

Cécile LARDILLON - 06 40 36 56 34 - c.lardillon@interbev.fr ;
Enza LEBLANC - 06 76 66 21 95 – e.leblanc@interbev.fr

À PROPOS D'ANVOL

ANVOL est l'interprofession volaille de chair. Créée dans la dynamique des États Généraux de l'Alimentation, ANVOL a été officiellement reconnue par arrêté en septembre 2018. Elle réunit 20 organisations représentatives de l'ensemble des maillons de la filière de la volaille de chair : depuis l'accoupage jusqu'à la distribution et la restauration. La filière Volaille de Chair représente environ 100 000 emplois en France, dont 34 000 dans les élevages, pour un chiffre d'affaires d'environ 6,8 milliards d'euros en sortie abattoirs. ANVOL pilote un plan de filière ambitieux dont l'objectif majeur est la reconquête du marché national, tout en prolongeant les actions en faveur du bien-être animal et la préservation de l'environnement.

Contact Presse ANVOL : Yann NEDELEC - 06 86 46 90 84 - yann.nedelec@interpro-anvol.fr

À PROPOS D'AIBS

L'AIBS (Association Interprofessionnelle de la Betterave et du Sucre) est une association interprofessionnelle agricole reconnue par le ministère de l'agriculture par décret du 2 juin 2014. Elle rassemble en son sein les professionnels de la filière betterave – sucre (planteurs de betteraves et fabricants de sucre). La filière betterave – sucre – éthanol regroupe 23 000 planteurs de betterave, 4 groupes industriels, 19 sucreries et 12 sites de production d'alcool répartis dans plusieurs bassins de production. Caractérisée par un fort ancrage territorial, elle représente près de 72 000 emplois directs, indirects et induits (60 000 pour la partie betteraves- sucre et 12 000 pour la partie bioéthanol-alcool).

Contact Presse AIBS : Thierry GOKELAERE - 06 85 27 81 85 - thierygokelaere@aibs-france.fr

À PROPOS D'INTERCEREALES

Intercéréales est l'interprofession représentative de la filière céréalière. Créée à l'initiative des organisations professionnelles du secteur céréalier, elle réunit tous les acteurs économiques de la filière : la production, la collecte / commercialisation et les acteurs de la première transformation. C'est un lieu d'échange entre ces organisations qui œuvrent ensemble à développer les filières céréalières sur le territoire mais aussi pour valoriser le savoir-faire et la qualité des productions en France et à l'international. La filière céréalière française compte 530 000 emplois, 210 000 exploitations agricoles et 1 500 entreprises de commerce et de transformation.

Contact Presse INTERCEREALES : Mathilde TOULET - 06 58 51 78 02 - mtoulet@intercereales.com